

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

COMMUNE de **LUTTER**

Séance du 4 octobre 2018

Sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry DOLL.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil présents et ouvre la séance à 20 h.

PRESENTS :

LES ADJOINTS : Daniel GIMPEL 1er adjoint, Jean-Luc DOPPLER 2ème adjoint,

LES CONSEILLERS : Marie-Christine FERRANDIER, Didier GUYOT, Stéphane KUBLER, Corinne MERIGNAC, Jean-Pierre MEYER et Christelle PAPIRER.

ABSENTS EXCUSES : : Mathieu OTT et Dominique SPIESS.

ABSENTS NON EXCUSES : Néant

Conformément aux dispositions du droit local Alsace-Moselle, M. Bernard DOPPLER, secrétaire de mairie, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Choix du facteur d'orgue pour assurer la restauration de l'orgue de l'église Saint Léger ;
2. Communications et divers.

POINT 1*24-10/2018

Orgue CALLINET - attribution du marché de restauration de l'orgue

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'impérieuse nécessité de procéder à une sérieuse restauration de l'orgue.

VU la délibération du 8 décembre 2016, approuvant le marché de maîtrise d'œuvre et désignant M. Christian LUTZ, technicien-conseil pour cette affaire ;

VU la délibération du 13 juin 2018 approuvant l'étude de faisabilité en matière de restauration de l'orgue ;

VU la proposition du maître d'œuvre et vu le rapport de la commission qui, réunie le 2 octobre dernier en mairie, propose le facteur d'orgues BRAYE de MORTZWILLER Haut-Rhin, en tant que titulaire du marché ;

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

1. d'attribuer le marché de restauration de l'Orgue CALLINET à la manufacture BRAYE de MORTZWILLER Haut-Rhin;
2. d'intégrer la dépense à hauteur de 186 979.20 € T.T.C. au budget primitif 2019 ;
3. de demander les subventions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre des monuments historiques ainsi qu'à tout autre organisme ;
4. de donner pouvoir à M. le Maire à effet de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POINT 2*25-10/2018

Orgue CALLINET – approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'impérieuse nécessité de procéder à une sérieuse restauration de l'orgue.

VU la délibération du 8 décembre 2016, approuvant le marché de maîtrise d'œuvre et désignant M. Christian LUTZ, technicien-conseil pour cette affaire ;

VU la délibération du 13 juin 2018 approuvant l'étude de faisabilité en matière de restauration de l'orgue ;

VU la proposition d'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre du 4 janvier 2017

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

1. d'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre du 4 janvier 2017 ;
2. d'intégrer la dépense à hauteur de 19 359.01 € T.T.C. au budget primitif 2019 ;
3. de demander les subventions à la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre des monuments historiques ainsi qu'à tout autre organisme ;
4. de donner pouvoir à M. le Maire à effet de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Commune de LUTTER – P.V. du C.M. du 4 octobre 2018